



TARSPRO

Technologies et Innovations Agricoles pour
l'Accroissement de la Résilience des Systèmes de Production
et des Exploitations Familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre.
Par CORAF



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

**POUR LA PROPOSITION DE SOUS-PROJETS THEMATIQUES
DANS LA MISE EN ŒUVRE DE TARSPRO II**

OUVERTURE DE L'APPEL : 02/03/2026

CLÔTURE DE L'APPEL : 15/04/2026

AMI N° 03-2026

Mars 2026

TABLE DES MATIERES

1. Contexte.....	1
2. Objectifs Spécifiques de l'appel à manifestation d'intérêt.....	4
3. Domaine de l'appel à manifestation d'intérêt	5
4. Rôles des acteurs dans la mise en œuvre de TARSPro II.....	6
5. Critères d'Éligibilité.....	9
6. Sous Projets Thématiques de TARSPro II :	10
6.1. <i>Durée maximale</i>	10
6.2. <i>Budget /montant des financements par thématique.</i>	10
6.3. <i>Exigences spécifiques</i>	10
7. Modalités de soumission et chronogramme	11
8. Constitution des offres techniques et financières	11
8.1. Présentation du consortium et des membres constitutifs (Formulaire 1) : 12	
8.2. Offre technique (Formulaire 2) :	12
8.3. Budget détaillé du sous projet (Formulaire 3) :	12
8.4. Pièces annexes	12
9. Format de soumission :	12
10. Critères de Sélection	12
11. Modalités Contractuelles et financement	13
12. Renseignements sur le présent AMI	13

1. Contexte

Le Programme TARSPro (Technologies et Innovations Agricoles pour l'Accroissement de la Résilience des Systèmes de Production et des Exploitations Familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre) est une initiative régionale mise en œuvre par le CORAF avec l'appui financier de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC). La phase 1 du programme a été mise en œuvre de novembre 2020 à avril 2025 et a couvert cinq pays à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger en Afrique de l'Ouest et le Tchad en Afrique centrale. TARSPro vise à répondre aux défis croissants de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté rurale, de la faible résilience des systèmes agricoles et de l'accès limité aux technologies et innovations agricoles dans la sous-région.

Dans un contexte marqué par les effets du changement climatique, la pression démographique, l'insécurité, la faible productivité des exploitations familiales et une urbanisation galopante, l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre doit s'adapter rapidement. Un des leviers efficaces à toutes ces contraintes demeure la génération et l'utilisation des résultats de la recherche agricoles que sont les Technologies et Innovations (T&I) agricoles. Ces T&I sont de diverses filières agricoles, ayant chacune un potentiel intrinsèque de résolution d'une contrainte et d'amélioration de la productivité au sein des EAF. Cependant, bien que de nombreuses technologies et innovations agricoles (T&I) aient été mises au point et leur efficacité démontrées par la recherche scientifique au cours des dernières années, la diffusion et l'adoption à l'échelle de ces T&I sont restées faibles. C'est dans ce contexte que le projet TARSPro a été conçu pour accélérer la mise à l'échelle des T&I agricoles pertinentes en faveur des petits exploitants, avec un accent particulier sur les jeunes, les femmes et les personnes vivant en situation de handicap. Le but ultime du projet est de contribuer à assurer une sécurité alimentaire, nutritionnelle et économique durable pour les populations des zones ciblées. Le programme dans sa première phase a été initié avec l'ambition de diffuser les T&I déjà disponibles et éprouvées au profit des bénéficiaires. Trois (03) objectifs spécifiques ont été poursuivis à savoir (i) Renforcer la résilience du système de production alimentaire de 2 millions de producteurs/trices et transformateurs/trices, dont 50 % de femmes et 60 % de jeunes, avec plus de 10 millions de bénéficiaires indirects ; (ii) Satisfaire durablement la demande en savoir et savoir-faire (technologies et innovations) d'au moins 40 % des exploitations familiales dans les zones d'intervention ; (iii) Assurer une coalition efficace et une synergie d'actions entre les acteurs du développement agricole, de la recherche, de la vulgarisation et du secteur privé. Pour atteindre ces objectifs, la logique d'intervention du TARSPro a reposé sur huit domaines d'action : (i) Identification des T&I pertinentes ; (ii) Sélection des T&I à fort potentiel de mise à l'échelle ; (iii) Disponibilité et accessibilité des T&I ; (iv) Diffusion des T&I via les dispositifs appropriés ; (v) Génération de nouvelles T&I ; (vi) Renforcement des capacités ; (vii) Synergies et coalition d'acteurs ; et (viii) Communication et visibilité.

Le projet s'est appuyé sur des mécanismes innovants et participatifs dans les 5 pays, pour assurer la diffusion des T&I :

- **33 Plateformes d'Innovation (PI)** multi-acteurs ont été opérationnalisées dans les cinq pays ;
- **10 Pôles d'Immersion Communautaire (PIC)** ont permis la démonstration et l'appropriation locale des technologies et innovations et leur mise à l'échelle ;
- **5 Villages Intelligents face au Climat (VIC)** ont été établis pour intégrer les approches climato-sensibles ;
- **5 Parcs de Technologies Agricoles** ont été mis en service pour l'expérimentation, les démonstrations et la formation ;

Une étude de référence menée en 2022 a permis de disposer de données de base robustes sur les ménages bénéficiaires et non bénéficiaires dans les cinq pays, couvrant des aspects liés aux rendements agricoles, aux revenus, à la consommation alimentaire (SCA) et à l'insécurité alimentaire (HFIAS). Au total, **8 538 ménages** avaient été enquêtés. À la fin de la phase 1 du Programme, les principaux résultats enregistrés par le projet sont :

- 322 technologies et innovations agricoles répertoriés, dont :
 - 78 nutrition-sensibles
 - 64 genre-sensibles
 - 62 climato-sensibles
 - 10 T&I efficaces sur la gestion des pertes post-récolte

Il est ressorti de cette première phase que les PIC et les PIs sont les principaux outils de mise à l'échelle des T&I auprès des EAF, tandis que les PTIA et les VICs en amont de la chaîne sont les lieux du ciblage des T&I, de la démonstration et de l'attraction des acteurs privés et/ou leaders politiques pour l'adoption et la construction de plans d'affaire autour des T&I. Un total de 950 000 bénéficiaires directs a été dénombré soit 47,5% de la cible initiale, avec les données détaillées collectées et enregistrées dans une base de données dédiée.

Les femmes et les jeunes ont été fortement impliqués dans le projet depuis la sélection des T&I jusqu'à l'utilisation dans les EAF. Les adoptants des nouvelles technologies sont constitués d'environ 40% de femmes et de 60% de jeunes.

L'analyse des résultats atteints lors de la phase 1 de TARSPRO ressort que le projet a **répondu à des besoins structurels** en matière de **sécurité alimentaire et nutritionnelle**.

Les activités de la première phase du projet TARSPRO ont été parfaitement inscrites dans la logique d'intégration régionale, à travers non seulement la vision et la théorie de

changement du CORAF, sur les politiques agricoles de la sous-région et des pays bénéficiaires, ainsi que les récentes orientations de Kampala (Union Africaine) et de Nouakchott (Pays Sahéliens) sur l'accélération de la mise à échelle des résultats de la recherche pour la transformation et la résilience de l'agriculture aux chocs climatiques et socio-politiques. En s'appuyant sur des INRA pour diagnostiquer les besoins des agriculteurs, éleveurs et transformateurs, le projet a mené des interventions pertinentes qui s'alignent sur les objectifs nationaux et les politiques cadres des différents pays. Ses interventions ont complété celles déployées par d'autres projets et programmes de développement dans les zones d'intervention. Les Pôle d'Immersion communautaires (PICs) et Villages Intelligents face au Climat (VICs) installés et animés ont créé un environnement favorable à l'apprentissage, au partage de connaissances. Cette phase de TARSPRO a permis d'une part de déployer la stratégie de ciblage et de déploiement des T&I à impact et d'autre part, de mettre en place les outils de communication qui ont créé de la valeur ajoutée dans les chaînes de valeur des produits ciblées par l'accroissement du nombre de T&I déployées et disponibles, sur lesquelles les connaissances ont été renforcées au profit des EAF.

Toutefois, ces effets sont restés à l'étape des petites échelles et ont besoin d'être amplifiés. A cet effet, le Coraf et son partenaire technique et financier la Coopération Suisse à l'issue du bilan de la mise en œuvre et des leçons apprises de cette phase 1 de TARSPRO ont convenu pour le lancement d'une seconde phase du projet dénommée TARSPRO2. Le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans une cette perspective et vise à recruter des opérateurs privés qui accompagneront le Coraf dans la mise en œuvre.

- **Objectifs et résultats attendus de TARSPRO II :**

Dans un contexte régional marqué par une dégradation continue des moyens de production et la menace constante de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les T&I constitue le recours privilégié pour l'amélioration de la productivité agricole et la résilience des communautés. Pour ce faire, 2 défis se pose à savoir d'une part leur diffusion massive au sein des EAF, et d'autre part leur utilisation efficiente par les bénéficiaires. Ainsi, TARSPRO2 vise l'objectif principal suivant : ***Accroître les productions et la résilience des EAF par l'utilisation des T&I agricoles de ruptures, dans les régions ciblées pour l'intervention de TARSPRO2.***

Il s'agit pour cette phase du projet d'accélérer la mise à échelle et la facilitation de l'utilisation des T&I éprouvées et démontrées avec des évidences, à soutenir l'émergence d'entreprises de production et de distribution des T&I à forte demande, à susciter des relations d'affaires entre les acteurs des différentes chaînes de valeur, et des emplois rémunérateurs, surtout à l'endroit des jeunes et des femmes pour des EAF résilientes.

Cette seconde phase du programme TARSPRO vise spécifiquement les réalisations majeures suivantes :

Tableau I : Effets et produits attendus de TARSPRO II

Réalisations / Outcomes	Outputs	Indicateurs et cibles
R1 : Accroissement de l'utilisation des technologies et des innovations par les groupes cibles	O1 : L'utilisation des technologies et innovations appropriées est accrue	1. Nombre de bénéficiaires ayant accédé à des technologies et innovations pour leurs productions 2. Superficie totale par pays sous T&I promues par le projet
R2 : Accroissement de la mise à disposition des technologies et des innovations agricoles	O2 : La disponibilité des technologies appropriées et des innovations est accrue	Nombre de technologies et/ou d'innovations retenues, diffusées à l'échelle
	O3 : Le renforcement des capacités des acteurs du secteurs privés, des leaders et décideurs politiques sur les technologies appropriées et les innovations est accru	Nombre de bénéficiaires (leaders, décideurs) des sessions de démonstrations et de formations sur les T&I par pays
R3 : Renforcement de la Coordination régionale du projet	O4 : La gestion administrative, financière et la communication du projet sont assurées	Nombre de documents de reddition de compte élaborés

2. Objectifs Spécifiques de l'appel à manifestation d'intérêt

Spécifiquement, il s'agira au cours de TARSPRO II, de :

1. Accompagner les organisations de bénéficiaires (Plateformes d'Innovation Multi acteurs (PIs), Sociétés coopératives, groupements ou unions, etc.) en vue d'une meilleure autonomie de fonctionnement,
2. Accompagner les organisations de bénéficiaires dans l'élaboration de plans d'affaire autour des T&I ciblées par filière à la phase 1 de TARSPRO,
3. Accompagner les organisations de bénéficiaires à l'accès aux financements pour la mise en œuvre de leurs micro projets (plans d'affaire),
4. Faciliter la construction de réseaux d'affaire autour des organisations de bénéficiaires à travers des partenariats contractuels entre acteurs, en vue d'une facilitation de la mise en marchés des productions réalisées.

Les principaux résultats attendus de chaque opérateur de mise en œuvre de sous-projets de TARSPRO2 sont :

- Les organisations de bénéficiaires constituées autour des filières ciblées par chaque thématique bénéficient de coaching et de renforcement des capacités de leurs membres,
- Des plans d'affaire basés sur les T&I de rupture ciblées par filière sont élaborés au profit des organisations de bénéficiaires membres du consortium, porteurs des micro projets,
- Les organisations de bénéficiaires ont accès à des crédits pour la mise en œuvre de leurs plans d'affaire à travers des mécanismes innovants de financement,
- Des micro-projets exclusifs pour les femmes et les jeunes sont montés et accompagnés pour l'accès au financement et à leur mise en œuvre,
- Des réseaux d'affaires entre les organisations de bénéficiaires et des agrégateurs pour l'écoulement des productions générées sont formalisés par des contrats.

3. Domaine de l'appel à manifestation d'intérêt

Cet appel à manifestation d'intérêt cible des chaînes de valeurs et T&I à promouvoir dans les pays bénéficiaires de l'intervention TARSPRO II. L'appel est ouvert à l'échelle régionale et vise à accompagner les EAF sur les filières d'intérêt ciblées pour TARSPRO2. Les domaines thématiques visés par l'appel sont :

- (i) Intensification durable et valorisation des variétés de céréales (maïs, Sorgho, riz) sensibles au climat et à la nutrition,*
- (ii) Intensification durable et valorisation des variétés de légumineuses et oléagineux (niébé, soja et arachide) à haut rendement sensibles au climat,*
- (iii) Intensification durable et diversification des produits à base des variétés de patate douce et de manioc sensibles à la nutrition,*
- (iv) Intensification des productions laitières et d'embouche par les productions fourragères pérennes.*

Deux (02) lots sont ouverts à candidature dans chaque pays et **tout opérateur capable de constituer un environnement favorable pour soumissionner aux deux lots dans un même pays est éligible.** Les lots sont constitués comme spécifié ci-dessous :

Tableau II : Lots et thématiques prioritaires couverts par l'appel à projets de TARSPro II dans chaque pays d'intervention

LOTS	Thématiques prioritaires pour les sous-projets	Domaines éligibles	Nombre minimal de bénéficiaires directs attendus
LOT 1	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification durable et valorisation des variétés de céréales (maïs, Sorgho, riz) sensibles au climat et à la nutrition. 	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales (Maïs, Riz, Sorgho) • Racines et tubercules • Légumes (biologiques/Conventionnels), • Semences/boutures certifiées • Transformation agroalimentaire • Commercialisations 	100 000
	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification durable et diversification des produits à base des variétés de patate douce et de manioc sensibles à la nutrition. 		100 000
LOT 2 :	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification durable et valorisation des variétés de légumineuses et oléagineux (niébé, soja et arachide) à haut rendement sensibles au climat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Légumineuses et oléagineuse (Niébé, Soja, Arachide) • Légumes (biologiques/Conventionnels), • Semences certifiées • Transformation agroalimentaire • Commercialisations 	100 000
	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des productions laitières et d'embouche par les productions fourragères pérennes. 		60 000

4. Rôles des acteurs dans la mise en œuvre de TARSPro II

Chaque thématique sera abordée dans la mise en œuvre à travers les plateformes d'innovations, ciblant les acteurs des maillons, à savoir la production, la transformation agroalimentaire et la commercialisation. Les opérateurs spécialisés intéressés par la mise

en œuvre de ses thématiques devront porter une attention particulière à l'environnement technique et institutionnel souhaité par TARSPRO II et défini comme suit :

- Des **bénéficiaires directs** : ce statut est reconnu aux acteurs des exploitations agricoles familiales (EAF) dont certains sont membres d'organisations formalisées dans une filière ou maillon quelconque des filières couvertes par TARSPRO II. Ces organisations peuvent être des plateformes d'innovations multi acteurs, des Sociétés coopératives (SCOOP), des Unions ou Associations (de producteurs, de transformateurs, de commerçants, de femmes ou jeunes, etc.), agissant dans l'une des filières éligibles. Ces bénéficiaires sont les **acteurs centraux** de la mise en œuvre des activités des consortia ;
- Des **opérateurs spécialisés privés** : il s'agit de toute structure légale ONG/Association/Bureau d'étude ou tout autre forme organisation, compétente dans le domaine du développement rural en général et du conseil agricole en particulier. Ils ont un rôle de facilitation, de conseil, d'accompagnement... des organisations bénéficiaires dans l'identification de leurs besoins d'appui et leurs traduction en sous projets selon les thématiques éligibles de TARSPRO II;
- Du **consortium de mise en œuvre des micro projets** : Dans l'approche globale attendue des opérateurs spécialisés privés de mise en œuvre et candidats au présent appel à manifestation d'intérêt, **chaque consortium à constituer doit nécessairement inclure une ou plusieurs organisations d'acteurs qui seront les cibles et les bénéficiaires directs de l'intervention.** Ces organisations doivent être formalisées sous l'un ou l'autre des statuts juridiques connus de type plateformes d'innovations multi acteurs (PIMs), Sociétés coopératives (SCOOP), Unions ou Associations (producteurs, transformateurs, commerçants, jeunes, femmes, etc.). Outre ces organisations de bénéficiaires, il est attendu dans chaque consortium, des institutions de microfinances, des entreprises privées de distribution de matériels et produits agricoles et tout autre acteur susceptible d'accompagner le consortium à l'atteinte de ses objectifs ;
- Du **point de vue de l'amélioration de la productivité**, la priorité sera orientée sur l'exploitation des T&I ciblées à la première phase comme ayant un fort potentiel de diffusion à l'échelle et d'impact sur la résilience des EAF. Il s'agit des variétés de céréales, de légumineuses, de plantes à racines et tubercules dont les bons rendements dans le contexte des changements climatiques ont été démontrés. Pour les chaînes de valeurs ciblées en production animale, à savoir la production et/ou la transformation du lait local, les petits ruminants comme la chèvre rousse de Maradi très prolifique et les variétés de cultures fourragères dont l'espèce maralfalfa, etc. sont des technologies particulièrement conseillées ;
- En termes de **création des conditions d'acquisition et d'utilisation des technologies et innovations agricoles**, le principal mandat des opérateurs spécialisés de mise en œuvre sera d'accompagner les exploitations agricoles familles à l'accès aux financements et aux marchés rémunérateurs à travers des mécanismes

variés que sont les systèmes de mise en marché collectifs des produits agricoles (warrantage, vente groupée, vente institutionnelle, etc.). Le recours aux produits de l'assurance agricole est fortement encouragé et souhaité. En effet, le frein majeur aux adoptions et à l'utilisation des T&I éprouvées et souhaitées par les producteurs demeure l'accès au financement. Ce frein est à deux niveaux à savoir, d'une part sur les entreprises privées qui souhaitent s'investir dans la reproduction et la commercialisation des T&I et d'autre part sur les utilisateurs potentiels qui pour y accéder doivent payer la contrepartie. Cette difficulté à lever les fonds dans le secteur agricole est inhérente au risque lié à l'agriculture en général et à l'agriculture familiale en particulier, principale activité cependant, des populations en Afrique de l'Ouest et du Centre. Afin de réduire ce risque et faciliter l'accès au financement, l'encadrement des utilisateurs des T&I sera requis, pour réussir les plans de production bâtis sur les T&I ciblées. Afin d'augmenter la solvabilité des bénéficiaires, une vision entrepreneuriale des interventions est donc attendue des consortia ;

- **Sur la promotion de la nutrition et du genre :** Une démarche globale de prise en compte du genre et de la nutrition dans la mise en œuvre du projet est requise, afin de prendre en charge les défis nutritionnels auxquels font face les communautés cibles, mais aussi accélérer l'autonomisation des femmes et des jeunes. Les actions de création d'opportunités d'affaires et d'amélioration de la productivité seront orientées vers les femmes et les jeunes. Le processus de sélection des technologies et innovations à promouvoir a été faite de façon à donner la priorité aux technologies à haut potentiel d'adoption, sensibles au genre, à la nutrition et intelligentes face au climat. Le déploiement des actions vise à permettre à terme aux communautés cibles, d'avoir accès tout au long de l'année à une alimentation riche et diversifiée. Le ciblage des technologies outre leur productivité a été basé sur leur adaptation aux effets des changements climatiques, à travers les nombreuses démonstrations dans les VICs (précocité, tolérance à la sécheresse, variétés à double objectifs, richesse en nutriments, etc.). En vue d'une plus grande autonomisation des femmes et des jeunes, l'enrôlement de coopératives spécifiques à ces catégories d'acteurs est fortement attendue pour un accompagnement sur des projets spécifiques en embouche de petits ruminants comme la chèvre rousse de Maradi, les productions maraîchères et la transformation agroalimentaire (soja, PDCO, céréales, légumes, etc.). En plus des activités de production agricole, l'accent pourrait être mis sur tout autre créneau porteur et attrayant pour ces jeunes et ces femmes telles que l'agrégations des productions agricoles adossée à des plateformes digitales sur les réseaux sociaux, ou tout autre forme de e-commerce. Ils bénéficieront de formations sur des thèmes ciblés, afin d'améliorer leur résilience face aux défis que sont surtout le chômage et la faible inclusion dans les processus décisionnels ;

- **Positionnement des INRAs et du CORAF :**

Les INRAs, institutions publiques et membres constitutifs du Coraf auront pour tâche principale de rendre disponibles au profit des entreprises privées, les technologies et innovations à mettre à l'échelle (semences de base, prototypes d'équipements, races

améliorées, etc.). Ils assureront par ailleurs le suivi de la mise en œuvre des actions sur le terrain au profit des bénéficiaires, afin d'anticiper les besoins des exploitations agricoles familiales en T&I et en renforcement des capacités, à travers des concertations périodiques avec tous les acteurs des consortia engagés sur les thématiques dans chaque pays. Ces centres de recherche apporteront des solutions innovantes pour répondre aux préoccupations des exploitations. Ils assureront également la formation des formateurs relais des opérateurs privés de mise en œuvre, afin qu'ils soient mieux outillés pour l'encadrement rapproché des utilisateurs des technologies. Les INRAs faciliteront ainsi le transfert de compétences aux acteurs des consortia ;

- **Le Secrétariat Exécutif du CORAF** restera dans sa position de coordination, de suivi-évaluation, de communication-gestion des connaissances, des sauvegardes environnementales. Il établira des conventions d'une part avec les INRAs et d'autre part les opérateurs spécialisés privés de mise en œuvre après leur recrutement. Un bon arrimage entre les actions déployées par TARSPRO II dans les pays et les initiatives gouvernementales de développement agricole et d'emploi jeunes serait un atout majeur pour l'atteinte des objectifs. En effet, les décideurs politiques constituent des alliés importants pour la diffusion et l'adoption des innovations agricoles. Ils peuvent dans certains cas protéger ces innovations en prenant les décisions idoines pour influencer favorablement l'accès aux T&I agricoles au plus grand nombre. Ainsi, le CORAF prend la mesure de cette réalité et en tient compte dans cette phase 2 de TARSPRO. Il encourage les opérateurs qui seront sélectionnés à entreprendre des démarches pour des synergies avec ces grandes initiatives agricoles dans les pays d'intervention (offensives agropastorales, FSRP, etc.), mais aussi avec les programmes emploi jeunes, afin d'être plus en adéquation avec les visions actuelles des gouvernements des pays bénéficiaires. Pour ce faire, le Secrétariat Exécutif du CORAF s'investira fortement dans deux volets, à savoir le suivi des actions de déploiement des technologies et innovations en temps réel et une communication institutionnelle qui permettra aux politiques de suivre et d'apprécier l'impact des actions auprès des populations.

5. Critères d'Éligibilité

- **Candidats potentiels :**

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert à toute structure légale ONG/Association/Bureau d'étude ou toute autre forme d'organisation, compétente dans le domaine du développement rural en général et du conseil agricole en particulier, domiciliée en Afrique de l'Ouest ou en Afrique centrale. Les offres des candidats seront reçues par lot indivisible comme spécifié au tableau 2 et doivent préciser explicitement le pays où l'intervention sera effectuée en cas de sélection. Les pays bénéficiaires de TARSPRO II sont le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger en Afrique de l'Ouest et le Tchad en Afrique centrale. Les opérateurs spécialisés intéressés par la mise en œuvre des

thématiques d'un lot ou les deux lots dans l'un des 5 pays d'intervention pourront soumissionner à l'appel à manifestation d'intérêt.

6. Sous Projets Thématiques de TARSPRO II :

6.1. Durée maximale

La durée des sous projets thématiques de TARSPRO II sera d'un maximum de 36 mois avec un plan d'évaluation semestriel. Les jalons des différents indicateurs devront être définis par conséquent suivant ce chronogramme. Les contrats de mise en œuvre entre le CORAF et chaque opérateur spécialisé attributaire d'un ou deux lots sera annuel et le renouvellement conditionné par les résultats de l'évaluation annuelle.

6.2. Budget /montant des financements par thématique.

Le montant annuel de la subvention de TARSPRO II pour la mise en œuvre des sous projets de chaque lot sera fonction des thématiques abordées comme précisé au Tableau III. Les offres de l'année 1 devront courir sur la période juin à décembre 2026. La budgétisation des sous projets devra suivre le canevas fourni en annexe de cet appel à manifestation d'intérêt.

Tableau III : Budget prévisionnel pour la mise en œuvre des thématiques

LOTS	Thématiques prioritaires pour les sous-projets	Budget prévisionnel (F CFA)		
		An1	An2	An3
LOT 1	<ul style="list-style-type: none"> Intensification durable et valorisation des variétés de céréales (maïs, Sorgho, riz) sensibles au climat et à la nutrition. 	37 500 000	62 500 000	25 000 000
	<ul style="list-style-type: none"> Intensification durable et diversification des produits à base des variétés de patate douce et de manioc sensibles à la nutrition. 	36 000 000	60 000 000	24 000 000
LOT 2 :	<ul style="list-style-type: none"> Intensification durable et valorisation des variétés de légumineuses et oléagineux (niébé, soja et arachide) à haut rendement sensibles au climat. 	45 000 000	75 000 000	30 000 000
	<ul style="list-style-type: none"> Intensification des productions laitières et d'embouche par les productions fourragères pérennes. 	36 000 000	60 000 000	24 000 000

NB : Tous les coûts des activités doivent être détaillés et feront l'objet d'une justification à l'exécution des contrats

6.3. Exigences spécifiques

Il est rappelé que seules des candidatures en consortia seront considérées pour cet appel à manifestation d'intérêt, à savoir des entités de mise en œuvre fédérant les organisations des bénéficiaires structurées en plateformes d'innovations (PIs) multi acteurs autour des chaînes de valeur ciblées par TARSPRO II, des bureaux conseils expérimentés en mobilisations de microcrédits agricoles et en conseils de gestion des exploitations familiales, des institutions de financements et d'assurance agricoles, des entreprises d'agrégation de produits agricoles, etc.. En effet, la dimension nouvelle que ces opérateurs privés devront prendre en charge est l'accompagnement des organisations de bénéficiaires pour l'accès aux financements agricoles et la mise en marché des productions issus des T&I adoptées. La manifestation d'intérêt pour le choix des opérateurs par pays va requérir prioritairement la preuve de constitution de cet environnement d'affaire propice, gage du succès de l'intervention et de la réalisation de la théorie du changement de TARSPRO II.

7. Modalités de soumission et chronogramme

Cet appel à manifestation est lancé pour compter du **2 mars 2026** sur les plateformes de CORAF et celles des Instituts de recherche agronomiques (INRAs) des pays bénéficiaires de TARSPRO II. Des diffusions sur des canaux supplémentaires adaptés à chaque pays seront possibles et laissées à l'appréciation des INRAs. Les offres de sous projets apprêtées par les opérateurs spécialisés seront recevables du **1^{er} au 15 avril 2026 à 16h30 GMT**, délai de rigueur.

Toutes les offres doivent être transmises par voie électronique à l'adresse candidature.TARSPRO2@coraf.org et par courrier DHL à l'adresse ci-dessous, la date de cachet de la poste fera foi sur le respect de la date limite.

Au Secrétariat Exécutif, CORAF

7, Avenue Bourguiba, B.P. 48 Dakar RP, cp 18523, Dakar, Sénégal

Tel. +221 33 869 96 18

Email: secoraf@coraf.org

Les évaluations et les résultats de la présélection des candidats seront publiés sur le site WEB du CORAF le **10 mai 2026** et les notifications aux candidats présélectionnés faites par courriers électroniques. Les négociations et les contractualisations se feront du **11 au 25 mai 2026** et les notifications pour le démarrage de la mise en œuvre des sous projets, le **1^{er} juin 2026**.

8. Constitution des offres techniques et financières

Tout dossier de candidature au présent appel à manifestation d'intérêt devra être basé sur les formulaires joints au présent AMI à renseigner suivant les orientations ci-dessous :

8.1. Présentation du consortium et des membres constitutifs (Formulaire 1) :

Il doit comporter les sections suivantes : (i) la présentation du consortium et son objet ; (ii) la présentation des membres du consortium (Organisation candidate pour être opérateur spécialisé de TARSPro II, Organisation (s) bénéficiaire (s) des interventions (PIM, Associations, SCOOP, etc.), les autres membres du consortium (*identité/statut juridique, domaine d'activité, expérience en lien avec les attentes de l'AMI, etc.*))

8.2. Offre technique (Formulaire 2) :

Ce chapitre doit comporter les sections suivantes (i) Fiche synoptique du sous projet, (ii) projet détaillé (Contexte/Problématique, objectifs, résultats attendus, Approche méthodologique, cadre logique, chronogramme, Fiches de projet ou plans d'affaire).

8.3. Budget détaillé du sous projet (Formulaire 3) :

Veillez-vous servir du canevas fourni dans le formulaire 3 pour l'élaboration de l'offre financière.

8.4. Pièces annexes

Le chapitre des annexes doit comporter l'ensemble des pièces justificatives des informations fournies à savoir la convention de partenariat ou déclaration de groupement pour le consortium précisant le mandat du leader agissant au nom des autres membres (procuration), les lettres de soutiens, d'engagement ou d'adhésion au représentant désigné du consortium, les récépissés, agréments, CV du personnel clef de chaque organisation membre du consortium, les attestations de bonne fin de prestation antérieures, les justificatifs des expériences antérieures et tous autres documents pouvant apporter les preuves des déclarations contenues dans les offres.

9. Format de soumission :

- a. Plateforme en ligne (lien) ou Courriel pour le **dossier numérique** et par voie postale pour le **dossier physique**.
- b. Langue(s) acceptée(s) : français ou anglais qui sont les deux langues de travail du CORAF.

10. Critères de Sélection

Le processus de sélection sera mené par comité d'experts indépendants et pluridisciplinaires qui sera constitué à cet effet. Les évaluations seront faites par nature des lots souscrits par les consortia. Une présélection sur la base de la pertinence et de l'innovation de la proposition sera la première étape. Seuls les offres qui auront recueilli au moins 50% des points seront considérées pour la sélection finale en étape 2.

- **Grille de notation (pondération) :**

- Adéquation du consortium avec le sous projet (25 %).
- Pertinence du sous projet (20 %).
- Innovation (20%).
- Faisabilité technique et financière (20 %).
- Impact/durabilité (15 %).

11. Modalités Contractuelles et financement

Les candidatures retenues à l'issue du processus de d'évaluation et de sélection seront notifiées par écrit pour la négociation de contractualisation. Les montants alloués par sous projets seront fonction de la pertinence des offres techniques et ne sauront excéder les montants alloués à chaque thématique définie au Tableau III, à savoir 40 000 000 à 50 000 000 FCFA /AN / Sous projet.

12. Renseignements sur le présent AMI

Secrétariat Exécutif, CORAF

7, Avenue Bourguiba, B.P. 48 Dakar RP, cp 18523, Dakar, Sénégal

Tel. +221 33 869 96 18

Email: secoraf@coraf.org avec copie à v.tarpaga@coraf.org